



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERRISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/53 : DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de transférer la dépense prévue pour l'achat de la maison Dardé sur le compte « terrains bâtis », dans la même opération.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2138-935 : <i>Autres constructions</i> | 50 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2115-935 : <i>Terrains bâtis</i> | 0,00 € | 50 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 935 : LA RODONA | 50 000,00 € | 50 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 50 000,00 € | 50 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total GENERAL | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** la DM n°2 détaillée ci-dessus
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire

William BURGHOFFER

